

Montpellier, le 20 septembre 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'issue de la saison estivale et comme prévu, le retour à la sécurisation du département de l'Hérault par des forces mobiles a été enclenché à compter du 19 septembre 2002.

Cette sécurisation sera effectuée par des CRS en zone police, par des gendarmes mobiles en zone gendarmerie.

D'ores et déjà, des patrouilles de CRS sont organisées sur Montpellier.

Les gendarmes prévus en zone gendarmerie sont pour l'instant dans le département du Gard.

L'ensemble du dispositif est en cours d'ajustement et fera l'objet d'une communication ultérieure et plus détaillée par M. le Préfet.